



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-56

ASSAINISSEMENT

**8 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux divers d'entretien et de petites réparations des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales - Lot n° 1 : Réparation des ouvrages de surface (regard, avaloir ...) et de leurs proches avoisinants
Lot n° 2 : Travaux de réseaux d'assainissement (Marché public n° G 24)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 juin 2023, s'est réuni le lundi 26 juin 2023 à l'Espace Culturel La Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-six juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 juin 2023
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Éric PERRE (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsault)

Absent(e)s et représenté(e)s : (2)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Claude TIBI (Gonesse)

CARPF : Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

ASSAINISSEMENT

**8 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux divers d’entretien et de petites réparations des réseaux d’eaux usées et d’eaux pluviales - Lot n° 1 : Réparation des ouvrages de surface (regard, avaloir ...) et de leurs proches avoisinants
Lot n° 2 : Travaux de réseaux d’assainissement (Marché public n° G 24)**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent marché public porte sur les travaux divers d’entretien et de petites réparations sur des réseaux d’eaux pluviales et d’eaux usées. Le marché public se décompose de la manière suivante :

- Lot n° 1 : « Réparation des ouvrages de surface et travaux de réseaux d’assainissement en tranchée inférieures à 10 mètres linéaires et astreintes » ;
- Lot n° 2 : « Travaux de réseaux d’assainissement en tranchée supérieurs à 10 mètres linéaires et astreintes ».

Le 26 décembre 2019, le Syndicat a signé un marché public sous la forme de 2 lots, pour une durée d’un an reconductible trois fois, soit une durée globale de quatre ans. Chaque lot arrivera à son terme le 31 décembre 2023.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d’un nouveau marché public. Il se décomposera de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Réparation des ouvrages de surface (regard, avaloir ...) et de leurs proches avoisinants ;
- Lot n° 2 : Travaux de réseaux d’assainissement.

Pour répondre aux exigences de bonne exploitation du système d’assainissement et de bon écoulement des cours d’eau sur son territoire de compétence, le SIAH procède à des travaux divers d’entretien et de petites réparations de son patrimoine.

Les prestations s’appliquent pour les ouvrages de transport et de collecte des eaux usées et pluviales dont la compétence revient au SIAH, ainsi que pour les ouvrages communaux faisant l’objet de conventions. Les interventions à réaliser concernent notamment les réparations et prestations diverses, en astreinte ou programmées, ayant pour objectif le bon fonctionnement des ouvrages suivants :

- Ouvrages de collecte, de transport, de stockage et de traitement des eaux pluviales (rus, collecteurs, bassin de retenue et/ou de dessablement et les équipements associés) ;
- Ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.

Le marché public prendra la forme d’un accord-cadre à bons de commande et sera lancé selon la procédure d’appel d’offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-2 et L. 2125-1 du Code de la commande publique.

Chaque lot aura une durée d’un an reconductible trois fois, soit une durée globale de quatre ans. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2027 ou à la date anniversaire de notification (après 4 ans).

Le montant prévisionnel pour l’ensemble des prestations (lot n° 1 + lot n° 2) est de 2 300 000 € HT maximum par an, soit un montant total maximum de 9 200 000 € HT sur la durée globale du marché public.

Les montants maximum annuels se décomposent de la manière suivante :

- Lot n° 1 : 550 000 € HT pour les eaux usées et 370 000 € HT pour les eaux pluviales.

Le montant total annuel (eaux usées + eaux pluviales) est donc de 920 000 € HT, soit 3 680 000 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises.

- Lot n° 2 : 830 000 € HT pour les eaux usées et 550 000 € HT pour les eaux pluviales.

Le montant total annuel (eaux usées + eaux pluviales) est donc de 1 380 000 € HT, soit 5 520 000 € HT sur la durée globale du marché public, reconductions comprises.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

ASSAINISSEMENT

8 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux divers d'entretien et de petites réparations des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales - Lot n° 1 : Réparation des ouvrages de surface (regard, avaloir ...) et de leurs proches avoisinants
Lot n° 2 : Travaux de réseaux d'assainissement (Marché public n° G 24)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1, L. 2125-1-1°, R. 2162-1 et suivants, et R. 2162-13 à R. 2162-14,

Considérant la nécessité de lancer un marché public de travaux divers d'entretien et de petites réparations des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, sous la forme de 2 lots, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, soit une durée totale de 4 ans,

Considérant la nécessité de lancer un marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d'appel d'offres ouvert,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer les marchés publics relatifs aux 2 lots, avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux divers d'entretien et de petites réparations des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (Marché n° G24 - Lot n° et lot n° 2),
- 2- Prend acte que** le montant prévisionnel pour l'ensemble des prestations (Lot n° 1 + lot n° 2) est de 2 300 000 € HT maximum par an, soit un montant total maximum de 9 200 000 € HT sur la durée globale du marché,
- 3- Prend acte que** les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 juin 2023,

Maurice MAQUIN,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONÈSSE.



Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : - 4 JUIL. 2023

Publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne le :

- 4 JUIL. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

